

## **COMITE SYNDICAL**

du jeudi 8 mars 2018 à 14 H 30

à l'EPTB Vilaine – LA ROCHE BERNARD

### **EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 8 mars 2018 à 14 H 30** à l'EPTB Vilaine – La Roche Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

#### **ETAIENT PRESENTS**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

#### **ABSENTS EXCUSES**

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
- Madame Nathalie MARCADET, Service Finances – EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**COMITE SYNDICAL DE L EPTB VILAINE**  
**jeudi 8 mars 2018**  
**à 14H30 à LA ROCHE BERNARD**

**9 RESSOURCES :**

**Barrage d'Arzal : mise en vente du fourgon Jumpy 6619 ZF 56**

L'EPTB a réalisé l'acquisition d'un nouveau fourgon pour l'équipe d'exploitation du barrage. L'offre commerciale du concessionnaire retenu intégrait une reprise du fourgon actuel (Jumpy 6619 ZF 56) à hauteur de 2000 €.

Un agent de l'EPTB s'est porté candidat pour racheter ce fourgon pour une somme identique.

Financièrement pour l'EPTB, il n'y a pas de différence entre une reprise du fourgon par le concessionnaire et un rachat par un agent pour la même somme. Toutefois, dans un souci d'équité, il convient de consulter l'ensemble du personnel pour savoir si d'autres agents sont intéressés. Il est donc proposé au Comité Syndical :

- De consulter l'ensemble du personnel de l'EPTB pour savoir qui est intéressé par l'acquisition du fourgon d'exploitation Jumpy 6619 ZF 56, le prix de vente étant fixé à 2 000 € ;
- Si plusieurs personnes sont intéressées, d'attribuer le fourgon par tirage au sort.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la Présidente à consulter l'ensemble du personnel et d'attribuer le véhicule par tirage au sort**

**Pour extrait conforme**  
**La Présidente,**

**Solène MICHENOT**